BRETTEVILLE SUR ODON Arrondissement de CAEN Canton de Caen I Département du Calvados

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation:

L'an DEUX MIL VINGT TROIS

Le 20 janvier 2023

Le 30 janvier 2023 à 18H30

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance

publique sous la présidence de Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Date d'affichage:

Etaient présents :

Le 3 février 2023

Monsieur Patrick LECAPLAIN, Maire,

Mesdames: ASSELINE, BARNAUD, COLLET, DAUSSE, DORÉ,

FERY, HOCHET, RAINE, SANNIER, VIDEAU.

En exercice: 27

Messieurs: BOUFFARD, BRUNEAU, DUTHILLEUL, FAUDOT, LE

LEBOURGEOIS MASSON, LESUEUR,

RICHET, SAINT-MARTIN, SIMON.

Présents : 22

Votants : 27

Absents excusés:

Madame **BENKHADDA** (pouvoir à D.MORAND) (pouvoir à M.VIDEAU) Madame LEFEVRE

Madame LOUBET (pouvoir à J.LEBOURGEOIS) (pouvoir à O.SAINT MARTIN) Monsieur **DEGUSSEAU**

Monsieur

MORTREUX

(pouvoir à J.M LESUEUR)

Arnaud DUTHILLEUL a été élu secrétaire

FINANCES: DÉLÉGATION D'ASSISTANCE ET DE SUIVI POUR LA GESTION **OBJET** DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITE EXTERIEURE

Alexandra SANNIER Adjoint Chargé des Finances rappelle que le Conseil Municipal a délibéré, en 2010, sur les modalités d'application de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure, suite à la loi de modernisation de l'économie (LME).

Il est parfois difficile de percevoir les sommes dues à la commune, c'est pourquoi, comme cela avait été fait en 2013, la commune souhaite déléguer cette prestation à une société en charge de la gestion de la TLPE.

Elle devra constituer une base de données et la mettre à jour selon des documents fournis par la commune

Elle sera en charge des envois aux redevables.

La mission concerne les exercices 2023, 2024 et 2025. Les honoraires sont calculés sous forme de pourcentage sur le montant total des sommes susceptibles d'être recouvrées.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **♣** APPROUVE le principe de délégation de la gestion de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure.
- ♣ AUTORISE le Maire à signer la convention avec la société retenue.
- **♣ AUTORISE** le maire à signer tout acte nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

Date de publication : 3 février 2023

Certifié exact,

Pour extrait conforme, En Mairie, 3 février 2023

Le Maire:

Patrick LECAPLAIN